

Holger Knaack



Le Rotary Ouvre des opportunités

Le Rotary ouvre des opportunités



LA FONDATION ROTARY

Un monde d'opportunités pour faire le bien

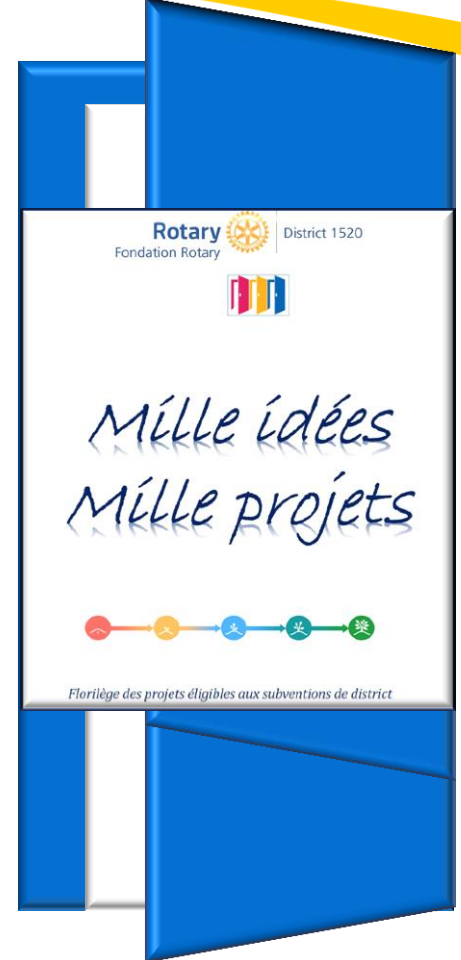


Atelier de formation du district 1520 – 10 octobre 2020

Un grand merci à Jean Louis Formosa DRFC 2016-2020



LES RESSOURCES DISPONIBLES





LA FONDATION ROTARY, QUELLE IMPORTANCE FINANCIÈRE ?

ITEM <i>(comptes audités au 30 juin 2018)</i>	ROTARY INTERNATIONAL <i>(\$ millions)</i>	FONDATION ROTARY (« TRF ») <i>(\$ millions)</i>
ACTIFS TOTAUX	173	1 286
PASSIFS TOTAUX	- 33	- 127
PATRIMOINE NET	140	1 159 *

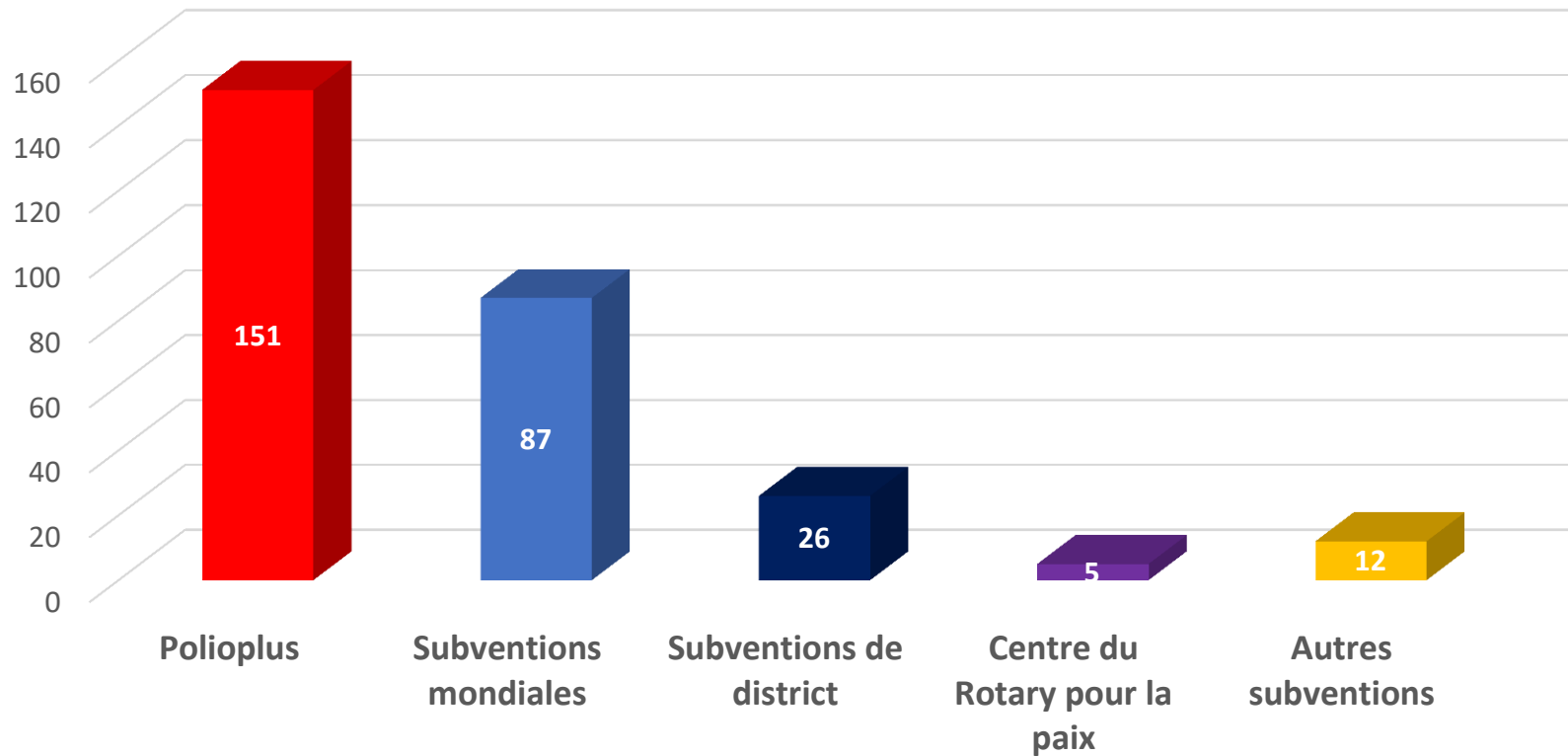
** Hors promesses de dons et / ou legs: \$ 600 millions*

TRF EST 8 FOIS PLUS IMPORTANTE QUE LE ROTARY



LA FONDATION ROTARY, QUEL IMPACT ?

Année 2019 - 2020



En millions de dollars



La fondation transforme les dons en actions durables

Créée en 1917

4 milliards de dollars distribués

3 milliards d'enfants vaccinés contre la polio

1 159 000 000\$ de patrimoine



4
étoiles - Score maximal de
Charity Navigator pour les
organisations caritatives



92%

des fonds sont utilisés pour nos
programmes et opérations

The
Rotary
Foundation



Quelles sont les contributions à la Fondation que le club doit assurer ?

Contribution au Fonds Annuel : \$ 100 (€85) / rotarien / an

Contribution à PolioPlus: \$ 35 (€ 30) / rotarien / an

AVANT LE 31 MAI DE CHAQUE ANNÉE



Comment confirmer les contributions ?

- UTILISER LE FORMULAIRE DE DON (REF. 123.FR)
- LE COMPLETER CORRECTEMENT
- L'ENVOYER PAR MAIL A MME VANESSA COURT PAYEN A L'ADRESSE SUIVANTE: vanessa.court-payen@rotary.org





FORMULAIRE DE DON FONDATION ROTARY

Europe-Afrique 123-FR—(1013)

Les dons peuvent également être effectués en ligne sur www.rotary.org/fr/give.

1. DONATEUR

Type de donateur (un seul choix possible) Particulier Rotary club Club Rotaract/Interact District Entreprise Organisation caritative/Fondation Autre :

Prénom et nom : _____ N° de Rotarien : _____

Rotary club : _____ N° du club : _____ District : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Pays : _____ Code postal : _____

Tél. (dans la journée) : _____ E-mail : _____

2. AFFECTATION DU DON (un seul choix possible)

NOTE : Tout changement à l'affectation du don ne peut être demandée que dans les 90 jours de la réception du don et durant l'année rotarienne.

Fonds annuel – SHARE Fonds de dotation – Fonds mondial Fonds de dotation – Fonds du Rotary PolioPlus Fonds de dotation – SHARE Autre : _____ (Numéro obligatoire)



Fonds annuel – SHARE



PolioPlus

3. INFORMATIONS SUR LE DON

Montant _____ Devise _____

Méthode de paiement (un seul choix possible) **Pour des raisons de sécurité, veuillez ne pas transmettre les informations de votre carte bancaire par e-mail.**

Carte bancaire : Visa MasterCard Diners Club JCB American Express

Je souhaite donner tous les : mois trimestres ans (indiquer le mois) _____

N° de carte bancaire

Date d'expiration : _____ Cryptogramme* : _____

Nom du titulaire (tel qu'il apparaît sur la carte) : _____ Signature : _____

Virement bancaire en date du _____ (veuillez envoyer ce formulaire dès que possible après avoir effectué le virement)

*Code de sécurité à 3 chiffres (4 pour les cartes American Express) apparaissant au dos de votre carte bancaire.

4. ADRESSE D'EXPÉDITION – Témoignages de reconnaissance

Si les témoignages de reconnaissance concernant ce don sont destinés à une personne autre que le donateur, joindre le formulaire PHF – Demande de points

Date de remise : _____ Ne rien envoyer Je souhaite que mon don reste anonyme



Comment et / ou verser les contributions à la Fondation ?

UNIQUEMENT PAR VIREMENT ELECTRONIQUE AVANT LE 31 MAI

DEVISE	BÉNÉFICIAIRE
	IBAN
	BIC/SWIFT
Euro	Rotary Foundation
	DE51 3007 0010 0255 0200 00
	DEUTDEDDXXX



La Fondation, c'est une caisse d'épargne ou un coffre-fort ?

Ni l'une, ni l'autre. Les fonds versés par les clubs au Fonds Annuel sont intégralement répartis entre les clubs qui ont besoin de subventions de district ou de subventions mondiales.

Dix mille clubs par an bénéficient de subventions



D'où vient l'argent des subventions de district ou mondiales?

Uniquement des contributions des clubs au Fonds Annuel effectués trois ans avant l'année d'attribution de la subvention (Cf. *Programme SHARE*)



LA FONDATION ROTARY, QUI FINANCE ?

Programme SHARE

LES CLUBS ROTARY

CONTRIBUTIONS
ANNUELLES
(année n)

IL N'EXISTE PAS
D'AUTRE SOURCE
DE FINANCEMENT
DES SUBVENTIONS

SUBVENTIONS DE
DISTRICT ET
MONDIALES
(année n+3)

LA FONDATION
(Fonds Annuel)



LE PROGRAMME SHARE, SOURCE DE LA MUTUALISATION

UN DON, CHAQUE ANNÉE (année n)

\$ 100 / rotarien

\$ 35 / rotarien



50%

50%

FSD

FONDS MONDIAL

PROGRAMME SHARE (année n+3)

≤50%

Subventions de district

Dons (polio, paix, districts, fonds dotation)

50%

Contrepartie subvention mondiale

100%

Dons (polio, paix, districts, fonds de dotation)

Campagnes de vaccination



LE PROGRAMME SHARE, SOURCE DE LA MUTUALISATION

UN DON, CHAQUE ANNÉE (2017)

Aspiration

\$ 111 055



\$ 35/ rotarien



PROGRAMME SHARE (2020)

intérêts

Campagnes de vaccination

Refolement

50% FONDS SPÉCIFIQUE DE DISTRICT (\$ 55 528)

dont subventions de District [1] : \$ 35 982 et subventions mondiales: \$ 19 946

50% FONDS MONDIAL (\$ 55 528)



[1] Décision du C.A. de TRF du 18/10/2018

PROCESSUS SHARE

Pour le district 1520 pour 2020

FSD

111055\$
Fonds recueillis

111055\$
Fonds utilisés

Les fonds non utilisés sont reportés sur l'année suivante sur le fond mondial



Fonds mondial

Doublément →

Subventions mondiales

Subventions de district

Dons



[1] Décision du C.A. de TRF du 18/10/2018

55528\$

19946\$

35982\$





QUESTIONS ?

Qui peut demander une subvention mondiale ou de district ?

Les clubs, comme les districts peuvent être chef de file et demander une subvention à condition d'être certifiés et d'avoir participé (au moins une personne par club) au séminaire fondation.

La certification permet de s'assurer que des contrôles financiers et de gestion des fonds sont en place pour les subventions.



Quelles démarches pour certifier un club ?

Le président en exercice et le président élu doivent s'assurer que les conditions du protocole d'accord entre le District et le club sont remplies pour l'année et le signer avant de le renvoyer au district.

Il est nécessaire que les 3 générations de présidents: en exercice, élu et nommé coexistent à tout moment dans le club pour assurer le plan de leadership.

La certification est à renouveler tous les ans



Que demande ce protocole d'accord ?

Nommer les responsabilités des dirigeants de club

Suivre la situation financière du club

Conserver et archiver les documents

Constituer les rapports concernant l'utilisation des subventions

Signaler une utilisation frauduleuse des subventions

Obtenir l'autorisation et l'accord du club



Quelles conséquences si le club n'est pas certifié ou n'a pas participé au séminaire fondation ?

Le club ne peut être chef de file pour une demande de subvention et s'il participe financièrement à une subvention d'un autre club, sa participation n'est pas prise en compte dans l'assiette de subvention par le district. L'impact du projet en est donc réduit.



(certification)

Mon club est certifié. Il n'a délégué aucun de ses membres au séminaire Fondation du mois de septembre. Quelles sont les conséquences ?

La certification du club est invalidée, donc ses accès aux subventions mondiales ou de district pour l'ensemble de l'année *(Cf. Chapitre 11 du manuel de procédure)*



(certification et audits)

**Pourquoi le District conduit-il des audits dans les clubs certifiés ?
Cette situation ne remet-elle pas en cause l'indépendance des clubs ?**

L'audit est toujours bienveillant. Il est conduit auprès des clubs subventionnés. L'audit financier ne porte que sur le compte Fondation du club et sur rien d'autre. De plus, si les clubs sont autonomes, ils sont soumis à la réglementation rotarienne



**Mon club ne contribue pas au soutien financier de la Fondation.
Peut-il cependant obtenir des subventions ?**

Sous réserve qu'il soit certifié, il peut en théorie bénéficier de subventions, mais son rang ne sera pas prioritaire par rapport aux clubs contributeurs.



Mon club ne souhaitant pas de subvention n'a pas à contribuer à la Fondation

La contribution à la Fondation ne doit pas être opportuniste mais solidaire. Si le club n'a pas de projet subventionnable

- **l'équipe de l'année prochaine en aura,**
- **tout comme d'autres clubs dans le District et dans le monde**



La régularité et le montant de notre contribution au Fonds Annuel de la Fondation constituent-ils des critères d'attribution des subventions de District ?

Oui, les clubs dont les contributions sont les plus régulières et les plus importantes sont mieux placés que les autres en montant de subvention et ordre de priorité



Mon club n'a pas les moyens de contribuer à la Fondation

L'effort financier individuel total demandé aux clubs, non revalorisé depuis plusieurs années, est de € 115 /an, soit € 9,5 par mois. Dans le même intervalle, chacun d'entre nous aura consenti # € 60 de frais de bouche. A méditer





QUESTIONS ?

MISE EN ŒUVRE DE PROJETS SUBVENTIONNABLES

SUBVENTIONS DE DISTRICT

SUBVENTIONS MONDIALES

MISE EN ŒUVRE IDÉALEMENT AVEC D'AUTRES CLUBS

FACTEUR DE COHÉSION DU CLUB

AMÉLIORATION DE L'IMPACT GLOBAL

RENFORCEMENT DU SENTIMENT D'APPARTENANCE

PLEINE APPLICATION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

COHÉRENCE AVEC LES MISSIONS DU CLUB

OUVERTURE AUX AUTRES



SUBVENTIONS DE DISTRICT

Actions de petite ou moyenne envergure

Locales ou internationales

Engagées idéalement avec d'autres clubs

Pas de nécessité de cibler un axe stratégique

Instruction et attribution par le District

Procédure courte



(subvention de District)

Pour obtenir une subvention de district, les projets doivent-ils relever des six axes stratégiques de la Fondation ?

Pas nécessairement. Les projets répondant aux six axes sont prioritaires. A défaut, la destination du projet doit répondre à la mission de la Fondation, « Faire le bien dans le monde »





DISTRICT 1520

DEMANDE DE SUBVENTION DE DISTRICT

ANNEE 2019 / 2020

(Ce dossier est à compléter en deux exemplaires, de préférence en lettres d'imprimerie, par le responsable de l'action du club et/ou du club chef de file et à en adresser une copie, accompagnée de l'autorisation (délibération) des instances du club à engager l'action objet de la demande de subvention)

Destinataire :

Jean-Louis FORMOSA, 95 rue des Quatre Coins, 62100 CALAIS,
Tél : 06 73 56 99 81, Mel : jformosa@wanadoo.fr

1. LE CLUB PRESENTATEUR

Rotary Club (compléter)
Arras

Adresse du club Les jardins de Saint Laurent 62223 Saint Laurent
Blangy

Responsables	Nom / Prénom(s)	Mail	Tél
De l'action	Sénéca Bernard	bseneca@orange.fr	0607848117
De la Fondation	Tillie Bruno	Bruno.tillie-fremaux@wanadoo.fr	0684176574

2. DESCRIPTION DE L'ACTION



DISTRICT 1520

REGLEMENT D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS MONDIALES ET SUBVENTIONS DE DISTRICT

(dispositions votées par les AGO de l'Acrodi 1520 des 9 novembre 2016, 1^{er} avril 2017 et 7 décembre 2018)

Le District et l'Acrodi 1520 ont arrêté un certain nombre de dispositions visant à promouvoir l'équité dans le traitement des demandes de subventions de district et / ou mondiales, l'efficacité dans le processus d'instruction des projets et la célérité dans le calendrier d'instruction des projets.

Ces dernières complètent les conditions posées par la Fondation Rotary. Le dépôt d'une demande de subvention mondiale et / ou de district implique l'acceptation intégrale de ce règlement.

1. SUBVENTIONS MONDIALES

L'instruction des demandes de subventions mondiales est effectuée sous réserve expresse que le club présentateur, qu'il intervienne en tant que parrain international ou simple participant, s'engage à contribuer et contribue effectivement au financement du projet. Toute prévision de financement qui ne serait pas effective dans les faits entraînera l'annulation de l'accord de subvention et / ou le remboursement de cette dernière.

1.1. **Présentation préalable** Tout dossier de demande de subvention mondiale devra être préalablement présenté au District par le parrain international avant son enregistrement en ligne, sauf à ce qu'il ne requière aucun soutien financier en FSD (Fonds Spécifique de District). Il devra être accompagné (i) de



SUBVENTIONS DE DISTRICT

<p>Rotary  District 1520 Fondation Rotary</p> <p></p> <p><i>Mille idées Mille projets</i></p> <p></p> <p>Florilège des projets éligibles aux subventions de district</p>	<p>Rotary  District 1520 Fondation Rotary</p> <p></p> <p><i>Subventions de District aide Mecum du chef de file</i></p> <p><i>Obtenir une subvention de District en 4 étapes</i></p>	<p>Rotary  District 1520 Fondation Rotary</p> <p></p> <p></p> <p><i>Subventions de la Fondation les facteurs clés de succès</i></p> <p><i>Extraits du règlement intérieur d'Acrodi (texte intégral disponible sur demande)</i></p>
---	--	---



2019 : envoi de 2 containers de matériel médical à Madagascar



Subvention district : 2050€
Apport du club : 4100€



Les subventions de district 1520 : 2019-2020

SYNTHESE	# dossiers	# participants	Apports des clubs			Subvention de district (\$)	Impact global (\$)	Taux de DG (%)
			totaux	éligibles	per club			
			(\$)	(\$)	(\$)			
Projets classiques spontanés [1]	8	24	35 573	33 018	1 482	13 778	49 328	41,7
Projets de groupes de clubs [2]	5	31	25 778	23 222	832	8 037	33 817	34,6
Projets Covid 19 spontanés [3]	13	25	45 651	45 224	1 826	14 854	60 506	32,8
Total	26	80	107 002	101 464	1 338	36 670	143 650	36,1



(subvention de district)

Pourquoi les subventions de district sont si faibles en montant ?

Parce que chaque action éligible mérite d'être subventionnée, qu'il y a env. 12 dossiers par an et que la somme disponible pour les subventions est insuffisante en raison de la faiblesse des contributions des clubs au Fonds Annuel: enveloppe de \$ 32 159 (€ 27 300) pour 2020 / 2021, autorisant un impact de l'ordre de € 100 000



(subvention de district)

Un jeune prodige soutenu par un club du District a besoin de \$15 000 pour acheter un nouveau piano. Une subvention de District est sollicitée

A l'exclusion des bourses d'étude ou de recherche, les subventions de district ou mondiales ne peuvent pas financer des personnes physiques



(subvention de district)

Demande de subvention pour un chien d'aveugle ou d'assistance au handicap – Montant du projet : \$ 25 000

Les subventions de district ne peuvent pas financer des personnes physiques.

En l'espèce, transiter par une association spécialisée



(subvention de District)

Peut-on déposer une demande de subvention de district tout au long de l'année ?

Non. Compte tenu de la nécessité d'obtenir les rapports de clôture de l'année précédente et de déposer ces derniers à la Fondation, le calendrier approximatif suivant sera observé en 2020.



AGENDA DES SUBVENTIONS DE DISTRICT EN 2020 – 2021

DATE	ÉVÉNEMENT
15/11/2020	Date limite impérative de dépôt des demandes de subvention
20/11/2020	Réunion de la commission d'attribution des subventions de district
01/12/2020	Date limite de notification de la décision aux clubs présentateurs
31/12/2020 (approx)	Versement des subventions aux clubs présentateurs dès réception des fonds
30/09/2021	Date limite impérative de dépôt des rapports de clôture des actions subventionnées



(subvention de district)

Est-il possible de financer plusieurs projets avec la même subvention ?

Non. A chaque action subventionnée doit correspondre une demande de subvention spécifique.



(subvention de district)

Le même chef de file peut-il bénéficier de plusieurs subventions de district la même année ?

Non. L'enveloppe financière à disposition n'autorise pas de financement multiple au bénéfice d'un seul chef de file



(subvention de district ou mondiale)

Un club chef de file peut-il se dispenser de contribuer au financement d'un projet pour lequel il sollicite une subvention ?

Non. Les clubs chefs de file, comme les clubs participants, doivent obligatoirement contribuer au financement des projets subventionnables. Les actions sans mise de fonds ne sont pas autorisées



(subvention de district ou mondiale)

Mon club peut-il participer financièrement à un projet subventionné en cours ?

Non. Les participants doivent être invités par le chef de file avant le début de l'opération et l'engagement des fonds.



(subvention de district)

Mon club est chef de file d'un projet subventionné. Les clubs participants me demandent de leur répartir la subvention au prorata de leur participation. Est-ce normal ?

Non. Le chef de file est seul présentateur du projet, seul interlocuteur des fournisseurs, seul centralisateur des flux financiers et seul comptable vis-à-vis du District. La pratique évoquée entraîne le rappel immédiat de la subvention par le DRFCC



(subvention de District)

Le budget de subvention de district suivant est-il correct ?

<u>Dépenses</u>	€	<u>Recettes</u>	€
Opération Théâtre	2 535	Opération Théâtre	3 035
Action « enfance »	1 500	Subvention de District	1 000
TOTAL	4 035	TOTAL	4 035

Non. Le club confond manifestation de levée de fonds et action subventionnable. Budget subventionnable exagérément gonflé. Participation réelle du club: € 500. Demande de subvention irrecevable



(subvention de district)

Demande de subvention de District de € 1 000 pour une action « Vin & Champagne » destinée à constituer un stock de boissons en vue de leur revente avec bénéfice dans des soirées dégustation. Les profits destinés aux populations nécessiteuses locales.

Les manifestations de levée de fonds ne sont pas subventionnables. Elles doivent être totalement dissociées des actions socio-humanitaires du club



(subvention de district)

Demande de subvention pour donner un chèque de € 3 000 à l'association « Chemins de l'Espoir » en soutien de son action.

Les dons d'argent (en espèces, chèque, virement ou autre mode de paiement) sont interdits et non subventionnables, quel que soit le bénéficiaire



(subvention de district)

Demande de subvention pour financer le déplacement en France ou à l'étranger d'un groupe d'écoliers, lycéens ou collégiens

Action non éligible aux subventions de district ou mondiales



(subvention de District)

Le financement général d'une association est-il éligible aux subventions de district ?

Non. La subvention doit répondre à un projet précis, documenté et donnant lieu à des factures acquittées. Elle ne peut simplement renforcer la trésorerie d'une association en attente de projets



(subvention de District)

Le budget de subvention de district suivant est-il correct ?

<u>Dépenses</u>	€	<u>Recettes</u>	€
Action « enfance »	1 500	Apport du club	1 200
		Subvention de district (25%)	300
TOTAL	1 500	TOTAL	1 500

Oui. Il reste que le club doit fournir des factures acquittées pour s'assurer que la prestation subventionnée a été effectivement rendue



(subvention de District)

Ce jeune étudiant en Licence a obtenu un accord de stage de 6 mois aux Etats-Unis. Peut-il espérer une subvention de district ?

Oui, le club qui le parraine peut obtenir une subvention de District, sous réserve que le bénéficiaire soit majeur et parle la langue du pays d'accueil. La durée du stage est limitée à 6 mois



(subvention District)

Comment et quand établir un rapport de clôture de subvention de District ?

L'action doit être terminée le 30 juin au plus tard. Le rapport de clôture doit être établi dans les deux mois de la fin de l'action subventionnée et adressé au DRFCC, accompagné de toutes les factures et des justificatifs de paiement. La date limite est fixée au 30 septembre.



(subvention District)

Mon club n'a finalement pas été en mesure de mettre en œuvre l'action subventionnée ? Que se passe-t'il ?

Le club chef de file doit établir un rapport de clôture constatant l'abandon de l'action et la subvention doit être intégralement remboursée au District, qui retournera les fonds à la Fondation



(subvention District)

Mon club n'a finalement pas été en mesure de mettre en œuvre l'action subventionnée dans les délais. Il a besoin d'un peu plus de temps ? Que se passe-t'il ?

Le club chef de file doit établir un rapport de clôture intermédiaire constatant le report de l'action et différant l'établissement du rapport de clôture final.



(subvention District)

Mon club n'a finalement pas utilisé la totalité de la subvention de District accordée. Peut-il la reporter sur une autre action ?

Non. Le compte Fondation du club doit présenter un solde nul à la fin de chaque action. La fraction de la subvention inutilisée doit être remboursée au District, qui la retournera à la Fondation



(subvention de district)

Que devient une subvention de district accordée à un club et partiellement ou totalement inutilisée ? Le club la conserve pour l'année suivante ? Pour une autre action ?

Une subvention de district totalement ou partiellement inutilisée doit être remboursée spontanément au District sans délai. A son tour, le District la restituera à la Fondation. Le compte Fondation du club doit être équilibré à tout moment et ne comporter aucun solde créditeur après une action. Les sommes récupérées serviront à alimenter le fond mondial du district l'année suivante.



(subvention District et/ou FSD)

Les subventions de district ou les apports de FSD aux subventions mondiales peuvent-elles être supérieurs aux apports financiers des clubs ?

Non, en aucun cas. Dans le cas contraire, le projet deviendrait majoritairement celui du District. Les clubs chefs de file doivent assurer la maîtrise technique mais aussi financière des projets



(subvention District)

Dans quelles conditions la Fondation autorise un District à ouvrir une campagne de subventions de District ?

Le DRFCC est chargé de centraliser l'ensemble des rapports de clôture finaux ou intermédiaires. La campagne de subvention n'est ouverte que lorsque tous les dossiers de clôture de l'année précédente lui ont été adressés et contrôlés par lui et la Fondation



(subvention District)

Un club Rotaract peut-il déposer une demande de subvention de district ?

Non. Les clubs Rotaract ne sont pas certifiés.

Il suffit que le club Parrain présente le projet comme chef de file et en assume la responsabilité vis-à-vis du District.





QUESTIONS ?

CAS PRATIQUES

SUBVENTION MONDIALE



SUBVENTIONS MONDIALES

Actions de grande envergure

Internationales

Budget de \$ 30 000 minimum

Ciblage obligatoire d'un axe stratégique

Instruction par le District et la Fondation

Procédure d'un an minimum



MISE EN ŒUVRE DE PROJETS SUBVENTIONNABLES



**Construction de la paix et résolution des
conflits**



Prévention et traitement des maladies



Eau, assainissement et hygiène



Santé de la mère et de l'enfant



Alphabétisation et éducation de base



Développement économique local





7° axe stratégique
Demande de
subvention possible à
partir de juillet 2021



SUBVENTIONS MONDIALES

Nécessité de constituer un groupe dans le club

L'adéquation aux axes n'est pas suffisante

Les lignes directrices sont plus importantes

Attention au recours à un partenaire extérieur

FSD = 100% max. des apports des clubs certifiés

Le choix du Parrain local est essentiel



MAINTIEN DU CONTACT

RÉSOLUTION DE DIFFICULTÉS

**PROPOSITIONS D' ACTIONS
SUBVENTIONNABLES**

AIDE AU MONTAGE DE PROJETS



**La difficulté des dossiers de subvention mondiale me fait peur.
Je suis découragé.**

Une subvention mondiale est un peu plus difficile à mettre en œuvre qu'une subvention de district. L'éloignement du bénéficiaire allonge mécaniquement les délais. Il faut surtout que le club soit hyper-organisé, pro-actif et que le projet ne soit pas celui d'un rotarien isolé. Aide importante du District. Tout le financement se fait en dollar et il est quelquefois un peu compliqué de jongler avec les devises. (Evaluation en Euro, achat en devise locale, dossier en dollar, variations des cours dans le temps)



Peut-on déposer une demande de subvention mondiale tout au long de l'année ?

Oui. Les demandes de subvention sont enregistrées en ligne au « fil de l'eau ».

Il est obligatoire de se rapprocher du Référent Fondation et du DRFCC préalablement. C'est une des conditions du soutien du District



La demande se fait directement sur My Rotary

Pour les informations :

Rotary.org | Français | Bruno Tillie

Rotary | My Rotary

Je donne

Je rejoins le Rotary



HOME

J'ÉCHANGE DES
IDÉES

**JE PASSE À
L'ACTION**

JE ME
FORME

GESTION

FONDATION
ROTARY

ACTUALITÉS ET
MÉDIAS

ESPACE
MEMBRES

Je donne



Centre des subventions

En finir avec la polio

Subventions de district

Monter une action



Subventions mondiales

Demande de subvention



Programmes d'économie d'échelle

Développer les talents



Certification

Déplacement financé par une subvention

Nos conseillers techniques

Subventions Secours en cas de catastrophe



Toutes les informations sont disponibles

Sur :

- les axes stratégiques
- Le mode de financement
- Les différentes phases de la subvention
- La gestion des fonds



La demande se fait directement sur My Rotary

Pour Remplir le dossier :

Rotary | My Rotary

Je donne

HOME | J'ÉCHANGE DES IDÉES | JE PASSE À L'ACTION | JE ME FORME | GESTION | FONDATION ROTARY

- Demande de subvention > Subventions de district
- Je donne > Subventions mondiales
- Mission et gouvernance
- Histoire
- Centre des subventions**

ary Grant Center Accueil **Demander une subvention** Mes subventions Mes ac

Espace Subventions du Rotary

Bienvenue sur l'Espace Subventions. En tant que membres du Rotary, nous apportons nos compétences, nos expertises et nos ressources pour trouver des solutions aux problèmes les plus pressants. De l'approvisionnement en eau potable à la promotion de la paix dans le monde, le Rotary peut transformer votre idée d'action en réalité.

Utilisez l'Espace Subventions pour faire une demande de subvention, suivre ses progrès, soumettre des rapports et trouver d'autres subventions dans votre district.

Types de subventions

La Fondation Rotary offre des subventions pour financer des actions humanitaires, des bourses d'études et des équipes de formation professionnelle.

Les **subventions mondiales**, comprises entre 15 000 et 200 000 dollars, financent des actions humanitaires internationales qui ont un impact durable et mesurable dans l'un des axes stratégiques du Rotary.

Les **subventions de district** financent des actions ponctuelles de petite envergure, locales ou internationales.

Les différentes phases de la demande de subvention au Rotary



En cours

Les membres du Rotary planifient une action ou une bourse d'études, et ils remplissent la demande de subvention en ligne

Autorisation

Les dirigeants de club et de district étudient la demande et autorisent le financement

Envoi

La demande est envoyée à la Fondation Rotary

Approbation

Si la subvention est approuvée, la Fondation effectue le paiement

Finalisation

Les membres montent l'action, ils remettent des rapports annuels à la Fondation jusqu'à la fin de l'action ou des études, et la subvention est close

Rotary Grant Center Accueil **Demander une subvention** Mes subventions Mes action

Subventions du Rotary | Demander une subvention

Demander une subvention

La Fondation Rotary offre des subventions qui financent des actions humanitaires, des bourses d'études et des équipes de formation professionnelle.

Remplir un dossier

Attendre que votre club ou district et ses partenaires aient finalisé le plan d'action et que le district soit informé du besoin de financement avant de commencer la demande de subvention. Répondre à toutes les questions de manière claire et concise. Votre correspondant Subventions travaillera avec vous pour finaliser la demande.

Choisir le type de subvention pour laquelle déposer une demande :

- ✓ Sélectionner le type de subvention
- Subvention de district [2020/2021]
- Subvention mondiale

Commencer



Étape 1 : informations

Étape 2 : membres de la commission

Étape 3 : aperçu de l'action

Étape 4 : axes stratégiques

Étape 5 : mesurer la réussite

Étape 6 : lieu et dates

Étape 7 : participants

Étape 8 : budget

Étape 9 : financement

Étape 10 : pérennité

Finaliser et envoyer

Étape 11 : récapitulatif

Étape 12 : autorisations

AUTORISATIONS

Autorisations du contact principal

Prénom et nom	Club	District	Statut	
Bruno Tillie	Arras	1520	Autorisation fournie	Autorisé le 13/12/2017
Henri Jean Claude RA...	Antananarivo-Ainga	9220	Autorisation fournie	Autorisé le 14/12/2017

Autorisation du responsable Fondation de district

Prénom et nom	Club	District	Statut	
Jean-Louis FORMOSA	Ardres-Audruicq-Gui...	1520	Autorisation fournie	Autorisé le 13/12/2017
Jean Pierre Rivière	Saint-Denis	9220	Autorisation fournie	Autorisé le 13/12/2017

Autorisation de FSD

Prénom et nom	Club	District	Statut	
Jean-Louis FORMOSA	Ardres-Audruicq-Gui...	1520	Autorisation fournie	Autorisé le 09/02/2017
Jean-Pierre Engelen	Armentières	1520	Autorisation fournie	Autorisé le 09/02/2017

Contrat

Prénom et nom	Club	District	Statut	
Pierre-Henri Benoit	Arras	1520	Accepté	Accepté le 13/12/2017
Elyette RAVALISAON...	Antananarivo-Ainga	9220	Accepté	Accepté le 17/12/2017





AIPM 2013-2014
pour équiper l'hôpital d'Antsohihy à
Madagascar

59147€

Fondation : 22929€

District 1750: 4000€ +4000€

District 1520: 4102€ +4102€

District 9220: 1538€ +1538€

Mahajunga : 87€ +39€

Reims : 2000€ +1000€

La Louvière: 2000€ +1000€

Coblence: 5000€ +2500€

Maroeuil cœur d'artois: 500€ +250€

Innerwheel Arras : 4000 € +2000 €

Arras Vauban: 5000€ +2500€

Arras : 8000€ +4000€

+ 100% par
la
Fondation

+ 50% par
la
Fondation

× 2,6

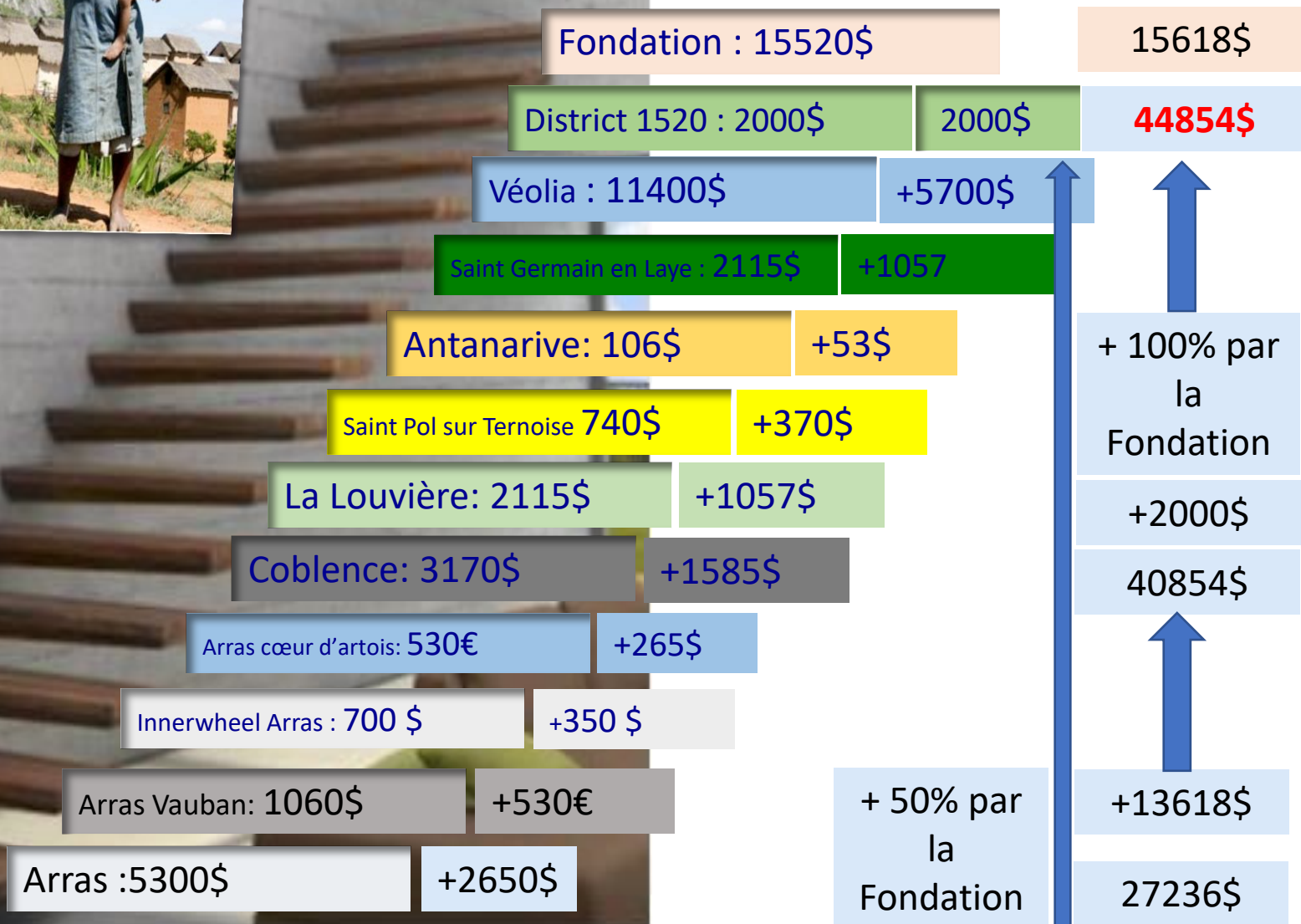




AIPM 2017 Pour alimenter en eau l'hôpital

44756\$

≠ 98\$



Forage alimenté par une pompe solaire et construction d'un château d'eau pour alimenter en eau l'hôpital et une partie de la ville d'Antsohihy à Madagascar

95512€

50% Fondation

50% Agence de l'eau Artois-Picardie



Quels sont les niveaux d'intervention de la Fondation ?

La Fondation intervient au minimum à \$ 15 000 et au maximum à \$ 400 000. Depuis le 1^{er} juillet 2020, elle n'abonde plus les participations en espèces des clubs; elle continue d'abonder à 100% celles des Districts. L'effet de levier peut être remarquable pour un projet bien monté associant plusieurs Districts



Quel est le montant minimum d'un projet éligible à une subvention mondiale ?

\$ 30 000

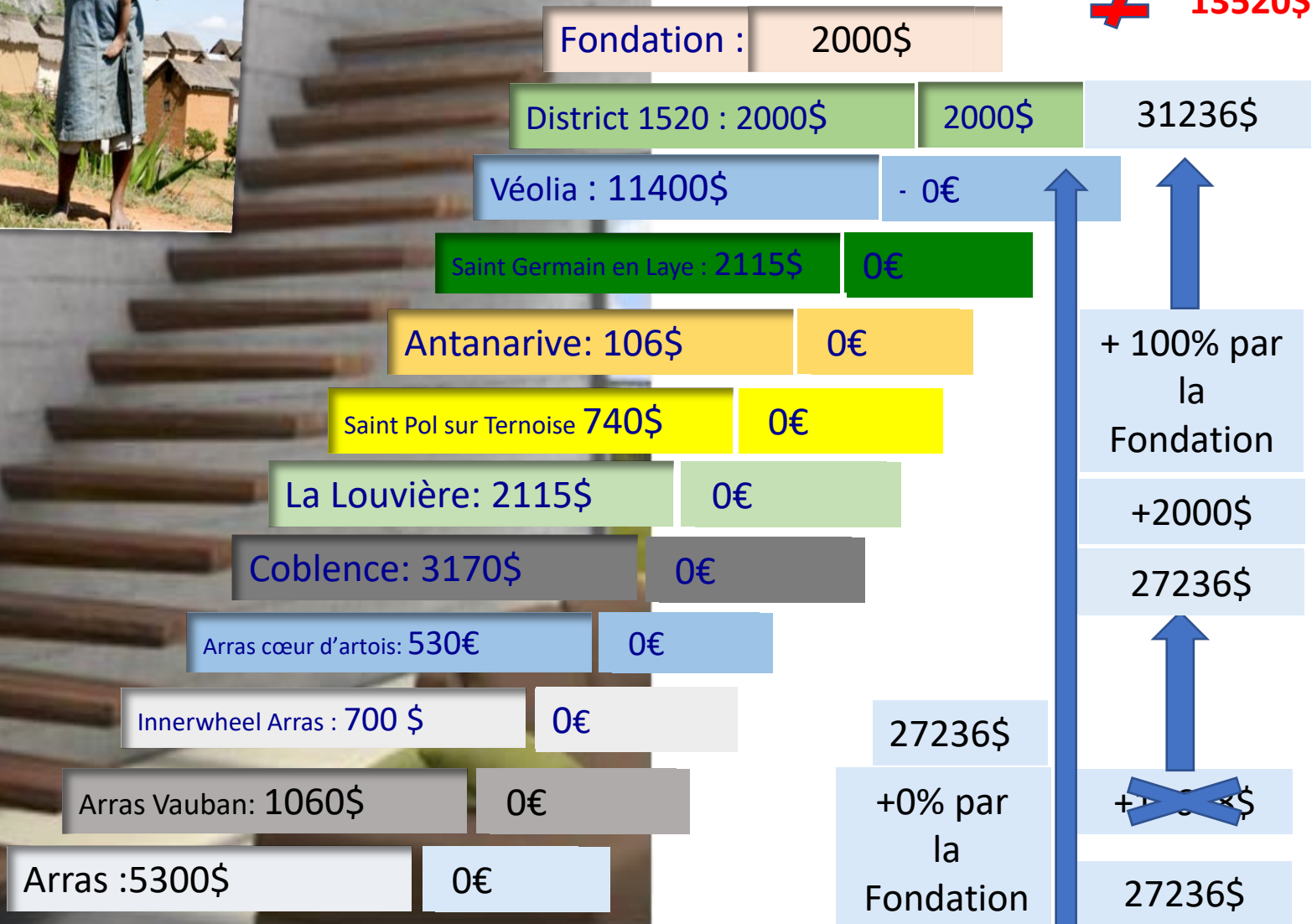




AIPM 2017 Pour alimenter en eau l'hôpital

44756\$

≠ 13520\$



Il est scandaleux que la Fondation ne subventionne plus les contributions en espèces des clubs !

En raison de la faiblesse des contributions au Fonds Annuel, la pression financière sur le Fonds Mondial (qui tire ses ressources du Fonds Annuel) s'est considérablement accrue. C'était fatal.

Le Fonds Annuel est la seule source de financement des subventions.

Il manque 20% de cotisation dans notre district



(fonds spécifique de district – FSD)

A quel niveau le FSD intervient-il dans les subventions mondiales ?

Le montant de FSD correspond au maximum à 100% des contributions des clubs certifiés du District au projet.

**Demande d'intervention à adresser préalablement au DRFCC.
Ne pas présupposer l'accord du District et le montant du FSD**



Demande de subvention pour la fourniture de médicaments et de vaccins à une mission en Philippine. Formation et pérennité de l'action assurées par une association médicale locale. Budget : \$ 39 000. Projet présenté par un groupe de rotariens du club

L'accord préalable, formel et écrit du comité du club est une condition nécessaire à l'instruction du dossier. Disposition valable également pour les subventions de district



Demande de subvention mondiale pour la réalisation en France d'un espace Snoezelen dans une unité de soins palliatifs pilotée par un club du District 1520. Budget: \$ 35 500

Subvention mondiale impossible sauf à demander à un club contact étranger de la porter facialement (*subvention mondiale inversée*), le club français devenant l'hôte local du projet.

Subvention de district possible



Demande de subvention destinée à financer au Niger l'équipement de cinq ateliers de fabrication de farine nutritive destinées aux enfants malnutris, aux mères allaitantes et aux personnes âgées. Apport des partenaires rotariens: \$ 60 000 (dont D1520: \$ 10 000 et D 7220: \$ 5 000). Formation des opérateurs et durabilité assurées par une ONG française. Mesurabilité assurées par l'UNICEF et l'OMS. Budget: \$ 100 000.

Subvention mondiale. Action éligible en tous points. Deux ans d'instruction + trois ans de mise en œuvre



Mon club a un projet de subvention mondiale dont le montant risque d'être modifié par des augmentations de prix de fournitures ou des variations de taux de change. Comment faire ?

Les Parrains ont la possibilité de provisionner dans leurs budgets les hausses de prix, les variations de change, ainsi que les frais de gestion ou les frais généraux d'une association partenaire.

Attention ! Postes très contrôlés. Se rapprocher du DRFCC



Le maire d'un village, par ailleurs membre du club Parrain Local d'un projet de subvention mondiale, propose de doter l'équipement subventionné d'une alimentation électrique « pirate »

Les projets subventionnés doivent se conformer aux lois et règlements en vigueur dans le pays d'accueil. La proposition est inacceptable et invalide d'emblée l'ensemble du projet.



Mon club est Parrain International d'un projet de subvention mondiale. Qui gère les flux financiers ?

En principe, c'est le Parrain Local sauf accord contraire entre les parties



Mon club participe à une subvention mondiale. Quand verser les fonds de ma participation ?

La lettre d'autorisation de la Fondation adressée aux Parrains déclenche le versement des contributions aux projets



Mon club participe à une subvention mondiale. Où verser les fonds de ma participation ?

Deux possibilités:

- verser à la Fondation la participation + 5% sous la référence GGxxxxxxx et confirmer à Zurich. Attribution de Points de reconnaissance. Le versement se fait exclusivement par virement électronique

- verser au compte bancaire indiqué par les Parrains sans les 5%. Pas de Points de reconnaissance



Quand les fonds de la subvention sont-ils versés par la fondation ?

La part du district et de la fondation est directement versée sur le compte créé spécifiquement par le parrain local. Il est nécessaire d'envoyer à la fondation le relevé de compte qui prouve que toutes les sommes dues par les participants sont bel et bien déposées sur ce compte



Mon club était censé participer à une subvention mondiale qui ne s'est finalement pas faite. Mais nous avons déjà versé les fonds à la Fondation ? Que se passe-t'il ?

Fonds irrécupérables par le club. Virés au Fonds Mondial



Mon club voudrait aider le Liban et déposer une demande de subventions mondiale dans ce sens.

L'idée, aussi généreuse soit-elle, ne suffit pas. Toute demande de subvention mondiale doit être obligatoirement étayée par une analyse préalable et approfondie des besoins de la collectivité bénéficiaire dont le résultat devra être annexé à la demande de subvention



L'audit préalable des besoins de la collectivité ! Est-ce si important que cela ?

Cet audit conditionne l'octroi de la subvention. Ne pas en négliger les phases et le conduire avec le Parrain Local avec toute la rigueur nécessaire. Les instructeurs à la Fondation savent détecter les projets « intellectuels » qui ne reposent pas sur des réalités et besoins locaux



(subvention de district ou mondiale)

**Demande de subvention pour l'achat de tentes et de matériel destinées à améliorer l'accueil à Calais de familles de migrants.
Budget: \$ 36 000**

Les clubs doivent respecter les lois et règlements en vigueur dans leur pays et le pays du(es) bénéficiaire(s). En l'espèce, l'action n'est pas autorisée si les migrants sont en situation irrégulière



(fonds spécifique de district – FSD)

Quels sont les autres utilisations du FSD ?

Indépendamment des subventions de District et des subventions mondiales, le FSD peut également abonder d'autres Fonds de la Fondation tels que Polio+, le Fonds d'Urgence ou les Centres Rotariens de la Paix.

Décision conjointe du Gouverneur et du DRFCC



(fonds spécifique de district – FSD)

Le FSD n'est-il pas une tirelire dans laquelle l'argent dort ?

Tout dépend du dynamisme des clubs.

Pendant 4 ans, le FSD du D1520 a présenté un solde important, de l'ordre de \$ 130 000

EN 2019/2020, le FSD a été pratiquement épuisé par les projets mis en œuvre. Solde prévisionnel de l'ordre de \$ 15 000



2/ SUBVENTIONS MONDIALES

Trois dossiers de subvention mondiale ont été déposés en 2019 / 2020 par les chefs de file du district :

Objet Axe stratégique Chef de file	Impact total	Pays	FSD
Equiperment + bus scolaire + liaison internet	\$57 685	Burkina Faso	-\$15 259
Alphabétisation et Education de base			
Présentateur: RC Noeux Soleil de l'Artois (MSU)			
<i>Statut : en cours d'instruction</i>			
Robot Gloreha (suite des AVC) à l'hôpital Calvé (Berck sur Mer)	\$93 333	France	-\$13 515
Prévention et traitement des maladies			
Présentateur: RC Ardres Audruicq Guînes (Parrain Local) (MDN)			
<i>Subvention mondiale inversée - Parrain International: RC Heinsberg</i>			
<i>Statut : accepté</i>			
Ambulance + Equipement médical pour l'hôpital pédiatrique de Banská Bystrica	\$72 000	Slovaquie	-\$20 000
Prévention et traitement des maladies			
Présentateur: RC Boulogne sur Mer (COP)			
<i>Statut : en cours d'instruction</i>			
TOTAL	\$223 018	Slovaquie	-\$ 48 774



(soutien de la Fondation)

Les contributions à Shelterbox sont-elles comptabilisées en tant que contributions à la Fondation ?

Shelterbox est une ONG indépendante partenaire du Rotary International qui intervient dans les secours d'urgence. Les contributions consenties par les clubs à Shelterbox ne sont pas comptabilisées à la Fondation et ne donnent pas lieu à l'attribution de Points de reconnaissance.





QUESTIONS ?

(soutien de la Fondation)

Les Points de Reconnaissance. Que sont-ils et comment s'accumulent-ils ? A quoi servent-ils ?

Chaque versement au Fonds Annuel et / ou Polio+ entraîne la création de points Fondation à raison de « un point par dollar versé ». Les points servent surtout à récompenser les rotariens (ou non rotariens) par l'attribution de PHF simples ou multiples

1 PHF = 1000 points



(soutien de la Fondation)

Où consulter le compteur de Point de reconnaissance ?

www.rotary.org

My Rotary \ Gestion \ Administration clubs & districts \ Rapports \ Rapports de club \ Contributions et témoignages de reconnaissance \ Contributions du club \ Rapports \ témoignage de reconnaissance dans le club





TÉMOIGNAGES DE RECONNAISSANCE DANS LE CLUB

AU 3 OCTOBRE 2020

Arras, P.-de-C., France

District : 1520	PHF : 16	Société des testateurs : 0	Rotariens donateurs : 0	Donateurs via Rotary Direct : 0	Total des dons : \$62 944
Club : 10839	Bienfaiteurs : 0	Donateurs majeurs : 0	Rotariens non-donateurs : 50	Non-Rotariens donateurs : 0	

N° d'identification	Nom, prénom	Membre du club	Montant pris en compte	Niveau PHF actuel	Date d'obtention du PHF	Points Fondation disponibles	-- Dernière contribution --	Bienfaiteur	Rotary Direct
10839	Rotary club de Arras					15 170,21	Mai-2020 AF-SHARE		
6434351	Allard, Francois	Y						N	
6043658	Arrignon, Jean-Pierre	Y						N	
5463352	Balenghien, Guy	Y						N	
5463367	Benoit, Pierre-Henri	Y						N	
5463372	Boilot, Michel	Y	1 000,00	PHF	Mars-2004			N	



(soutien de la Fondation)

NEUF NIVEAUX



PHF Simple



PHF Multiple (de 1 à 5 saphirs)



PHF Multiple (de 1 à 3 rubis)

CHAQUE NIVEAU IMPACTE LE COMPTEUR DE 1 000 POINTS

(soutien de la Fondation)

Le port d'un PHF simple ou multiple dispense-t-il du port de l'insigne rotarien ?

Non. Les deux insignes doivent se porter. Le PHF est attribué par la Fondation Rotary, y compris à des non rotariens. L'insigne rotarien témoigne de l'appartenance à un club rotarien



(soutien de la Fondation)

Je dois bientôt remettre un PHF à un membre du club. Au nom de qui le fais-je ?

Exclusivement au nom du président de la Fondation Rotary





QUESTIONS ?

L'équipe fondation du
district est à votre
disposition

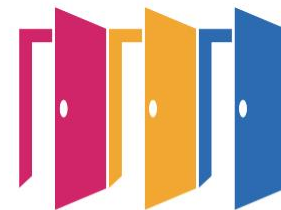


06 84 17 65 74





Fondation Rotary



Le Rotary ouvre des opportunités



Bruno TILLIE

Responsable Commission
DRFC



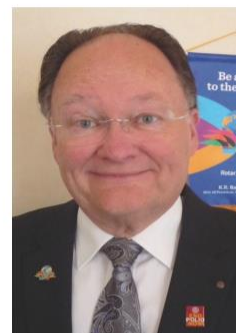
Auguste COURTADE

Gestion des fonds



Jean-Pierre ENGELEN

Collecte des fonds
Subventions



Philippe-André HENAUT

Dons et
Legs personnels



Jean-Marie ENGRAND

Certification - Audit



Bruno TILLIE

Polio Plus



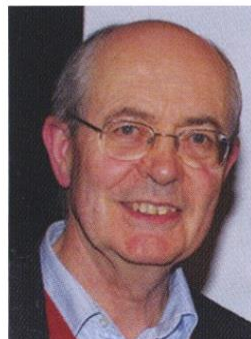
Jean-Pierre LECLAIRE

Auditeur



Michel FREMEAUX

Auditeur



Alain PUECH

Auditeur



Jean-Marc LEDET

Auditeur



Charles TONDEUR

Bourses et Equipes de
Formation professionnelle



Philippe LEMIZE

Trésorier





Référents Fondation



Le Rotary ouvre des opportunités

Groupe Artois



Gérard DE LORIOL

Groupe Artois Audomarois



Philippe-André HENAUT

Groupe Côte d'Opale



Patrice IELSCH

Groupe Flandre Intérieure



Jean-Pierre ENGELEN

Groupe Lille Métropole



Pierre WEMEAU

Groupe Mer du Nord



Jean-Marie ENGRAND

Groupe Métropole Sud



Jean-Paul HAUTIER

Groupe Somme



Patrice GADROY



Rôle référent fondation

Les Référents Fondation sont chargés de diffuser les connaissances et les programmes de la Fondation en proximité avec les clubs de leur territoire et en appui de l'ADG :

- Certification
- Participation au séminaire Fondation
- Subventions de District (*bourses inc.*)
- Subventions mondiales (*bourses inc.*)
- Equipes de formation professionnelle
- Centre Rotarien pour la Paix
- Contributions au Fonds Annuel
- Contributions au Fonds Polio+
- Dons et legs personnels
- PHF (*points de reconnaissance*)



(lutte contre la polio)

La polio est pratiquement vaincue. On ne peut pas passer à autre chose ? Pourquoi continuer de financer cette cause ?

Tant que la maladie n'aura pas été totalement éradiquée, la prophylaxie impose que des populations entières continuent d'être vaccinées



**La Poliomyélite on y est presque
mais arrêter maintenant c'est
contaminer nos petits-enfants**

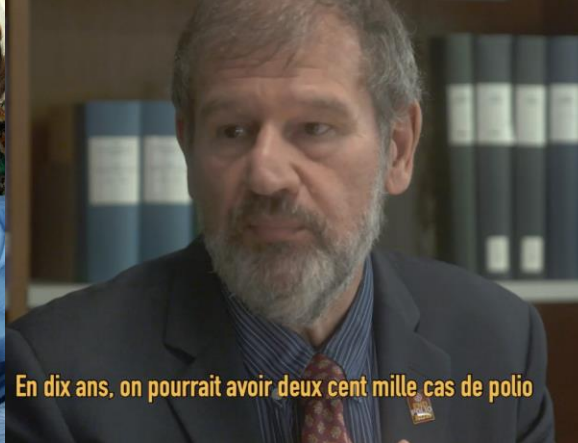




Touche les enfants de moins de 5 ans



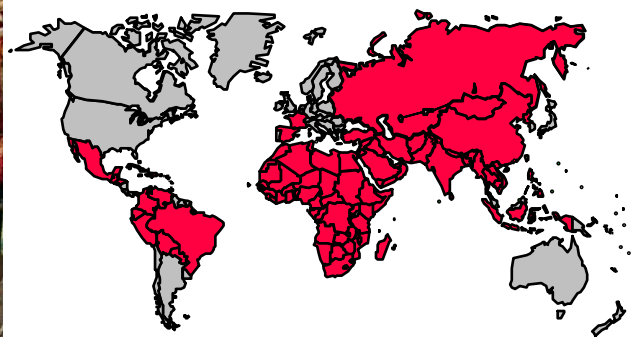
Evitable par la vaccination



Si on arrête, tout sera à refaire



Propagation liée aux conditions d'hygiène



1988



2018

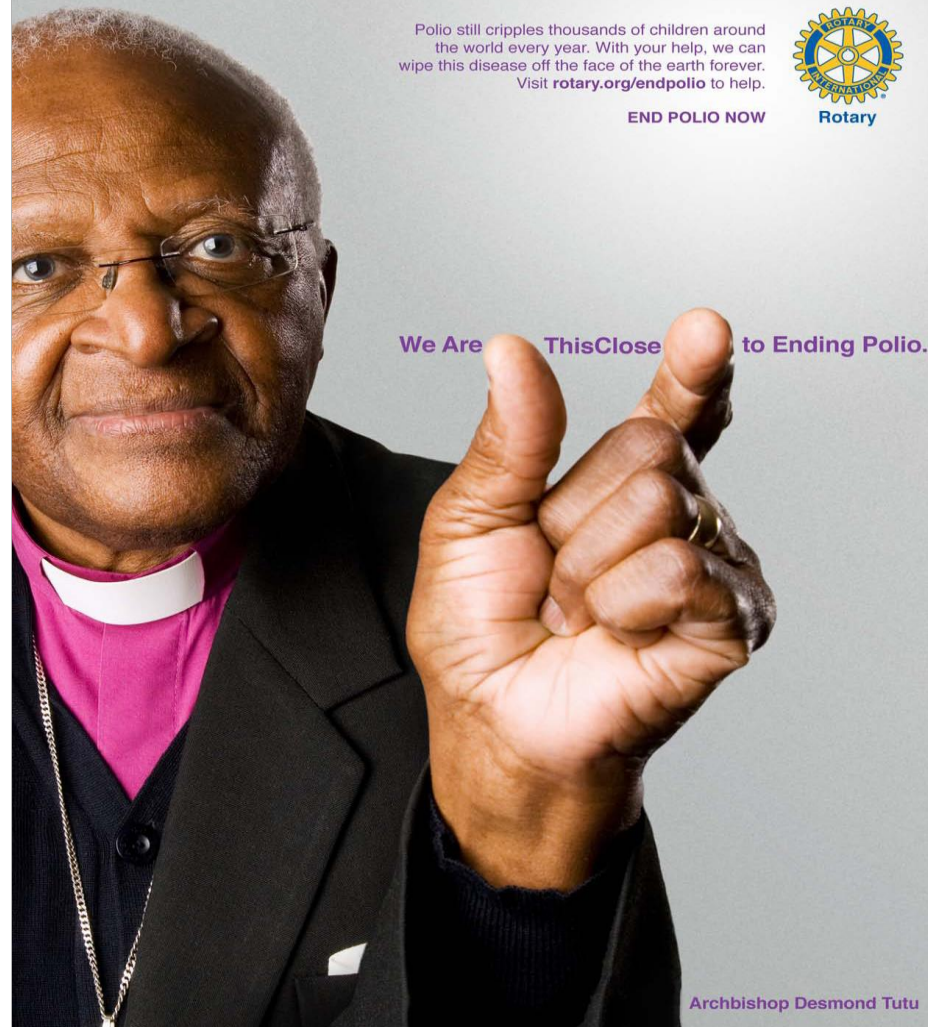
La promesse du Rotary : un monde sans polio



- D'abord la vision d'un monde sans polio
- Plus de 1,7 milliard de dollars alloués
- Plus de 8 milliards de dollars collectés auprès du secteur public

L'ÉRADICATION DE LA POLIO

- 17,4 millions de cas évités
- 1,5 million de vies sauvées
- 20 millions de bénévoles mobilisés
- 2,5 milliards d'enfants vaccinés



24 octobre

Journée mondiale contre la poliomyélite

Associez-vous aux marches du Rotaract

Organisez une manifestation

Communiquez avec la presse

Portez t-shirts et casquettes (10 et 5€)

Visualisez le film sur la polio disponible

sur le site du district 1520

Unissons-nous pour entrer dans l'histoire !





LA JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA POLIO
EST LE 24 OCTOBRE endpolio.org/fr | [#endpolio](https://twitter.com/endpolio)



Le D1770 passe
à l'action ...

*Rejoignez leur
webinaire du 24
octobre de 17h à
18h30*

Inscriptions:
jeandelasrotary@gmail.com



GÉRARD POIRIER,
GOUVERNEUR DU DISTRICT 1770
(Ile de France Est & Oise),
VOUS INVITE À ASSISTER



AU WEBINAIRE POLIO DAY

SAMEDI 24 OCTOBRE DE 17H À 18H30



Avec la participation de :



MICHEL ZAFFRAN DE L'OMS ,
FRANCIS DELPEYROUX DE L'INSTITUT PASTEUR,
ET DE NOMBREUX TÉMOINS QUI PARTAGERONT LEUR
VÉCU SUR LE TERRAIN

MERCI DE VOUS INSCRIRE AUPRÈS DE jeandelasrotary@gmail.com POUR OBTENIR LE LIEN DE CONNECTION



LES CENTRES DU ROTARY POUR LA PAIX

Proposent des Masters ou des certificats professionnels dans des domaines liés à la paix et à la résolution des conflits.





QUESTIONS ?

**Soyez
les acteurs de la fondation,
elle vous appartient**

